Reconnaissance des conditions du TPA

Par ma validation, j’atteste reconnaître les points suivants comme impératifs :

1. Un TPA est un travail personnel d’approfondissement ; ce qui signifie une rédaction personnelle d’un travail autour d’une problématique qui comprend obligatoirement une démarche d’approfondissement validée par l’enseignante et lisible entièrement dans les annexes.
2. L’écriture d’un TPA peut induire un besoin d’aide (relecture) ou de soutien de proches (réflexions), ce qui inclut aujourd’hui l’utilisation de l’IA comme outil gommant les inégalités, mais selon des consignes bien définies dans le tableau ci-après.
3. Un TPA est rendu en deux exemplaires imprimés recto-verso et assemblés par thermocollage ou dossier à pince. De plus une version numérique Word et les preuves de démarches personnelles seront transmises par Teams ou Outlook.

Par ma validation, j’atteste reconnaître également les sanctions possibles :

* Le rendu de votre TPA se fait après le cours de CG le jour du rendu officiel jusqu’à la première semaine de retard ; 1 point est retiré sur la note finale.
* Le rendu de votre TPA se fait après le cours de CG de la semaine suivant la date du rendu officiel ; vous aurez 1 aux parties « processus d’élaboration » et « écrite » de votre TPA.
* Le rendu de votre TPA se fait après le cours de CG de la seconde semaine suivant la date du rendu, le travail sera considéré comme définitivement non rendu pour l’année scolaire en cours. Par conséquent, l’élève concerné.e ne sera pas convoqué.e à l’examen final de CG (culture générale). La conséquence en est le report d’une année de l’obtention du CFC.
* Si la vérification de votre TPA par Compilatio induit une détection de plagiat avéré de plus de 20%, la note de 1 sera donnée au travail sans possibilité de le défendre oralement. Cette annonce sera transmise en lieu et place de l’oral.

Aucune excuse concernant un problème numérique ne sera admise le jour du délai. En cas de problème de santé, le TPA peut être envoyé par la Poste par un.e proche, la date d’envoi faisant foi, à l’adresse ci-dessous. A son retour l’élève apportera un justificatif d’absence avec certificat médical à valider par l’enseignante afin de reconnaître le TPA comme rendu.

**CPNV - César Roux**

**A l’attention de Céline Buffin de Chosal**

**Rue César Roux 2**

**1005 Lausanne**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Lu et approuvé le |  |
|  |  |  |
| Nom : | Prénom : |  |
|  |  | |

Tableau de consignes concernant l’utilisation d’IA au sein du TPA

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Situations de travail pour le TPA** | **Exemples d’usage responsables** | **Principaux usages à éviter** | **Risques** |
| Amorcer une réflexion | Confronter l’IA à une réflexion personnelle préalable, basée sur ses connaissances propres, acquises en classe ou personnellement ou en utilisant des sources de qualité.  Toujours vérifier les informations obtenues et exercer son propre jugement. | Utiliser l’IA comme unique amorce de réflexion.  Utiliser l’IA comme un moteur de recherche et ne se fier qu’à elle.  Reprendre telle quelle une proposition de l’IA sans faire preuve d’une démarche critique, de feedback. | Perdre son autonomie intellectuelle et subir les biais de l’IA sans s’en rendre compte.  Commettre un plagiat repérable par certains logiciels si l’utilisation de l’IA n’est pas conforme aux consignes, référencée et présentée dans les annexes. |
| Vérifier vos écrits | Ecrire le texte soi-même et réserver l’usage de l’IA à sa correction ou à son amélioration, en demandant des commentaires spécifiques plutôt qu’une correction générale.  Utiliser l’IA pour obtenir des explications grammaticales ou des formulations intéressantes.  Respecter l’intégrité académique en citant toujours ses sources et tout particulièrement les propositions d’une IA dans les annexes. | Déléguer le processus de rédaction de vos idées à l’IA.  Partir uniquement d’une proposition de l’IA sans utiliser d’autres sources.  Reprendre la réponse d’une IA sans l’avoir lue intégralement et évaluée attentivement. | Ne plus s’améliorer, perdre confiance en ses propres moyens.  Perdre l’habitude de rédiger et de se corriger soi-même.  Commettre un plagiat, repérable par certains logiciels si l’utilisation de l’IA n’est pas conforme aux consignes, référencée et présentée dans les annexes. |